

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2025-A-026 FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR AUX ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE, SPÉCIALITÉ ARCHIVES - SESSION 2025

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

VU le décret n° 2011-1882 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

VU le décret n°81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de familles bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;

VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique française ;

VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

VU le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;

VU le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

VU le Code du Sport, titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;

VU le schéma régional des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

VU la convention générale de mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion ;

VU la convention cadre relative à l'organisation de concours et examens professionnels entre le CDG 34 et les collectivités et établissements publics non affiliés du département de l'Hérault,

VU le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU l'arrêté 2024-A-056 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours d'assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, spécialité archives, session 2025.

ARRETE

Article 1^{er} : Candidats admis à concourir

La liste des candidats admis à concourir aux épreuves d'admissibilité du concours externe d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, spécialité archives, est arrêtée à **69 candidats** dans l'annexe jointe.

La liste des candidats admis à concourir aux épreuves d'admissibilité du concours interne d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, spécialité archives, est arrêtée à **35 candidats** dans l'annexe jointe.

La liste des candidats admis à concourir aux épreuves d'admissibilité du troisième concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, spécialité archives, est arrêtée à **4 candidats** dans l'annexe jointe.

Article 2 : Date et lieux des épreuves d'admissibilité.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le **jeudi 15 mai 2025** dans les lieux suivants :

Epreuves sur la spécialité archives	Horaires	PARC DES EXPOSITIONS CENTRE DE CONFÉRENCES Route de la Foire 34470 PÉROLS
Matin Interne, 3 ^{ème} concours Questionnaire de 3 à 5 questions (3h)	09h00 - 12h00	
Après-midi Externe, Interne, 3 ^{ème} concours Note sur dossier (3h)	14h00 - 17h00	

Pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves :

Epreuves sur la spécialité archives	Horaires	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HERAULT 254 rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER
Matin Interne, 3 ^{ème} concours Questionnaire de 3 à 5 questions (3h+1/3temps)	08h00 - 12h00	
Après-midi Externe, Interne, 3 ^{ème} concours Note sur dossier (3h+1/3 temps)	14h00 - 18h00	

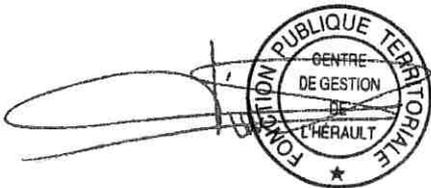
Article 3 :

La directrice du CDG 34 est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Montpellier,

Le 10/04/2025

Le président du CDG 34



Philippe VIDAL

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État le ...10./...04./2025 et de sa publication le ..10./...04./2025.

49973	ALAZARD	Lucie
50148	ARIBAUD	Baptiste
50231	ARTHAUD	Salomé
49900	BAILON	Delphine
48542	BAUDIN	Eugénie
48440	BEDOS	Aline
50197	BERGIER	Ambroise
50278	BERNABE	Vincent
49913	BERNOLLIN	Willy Eric
50227	BORODINE	Elsa
50271	BOUYS	Lisa
48507	BRESSY	Lou
48462	BRUN	Geoffrey
48668	CAMPOURCY	Maëva
50078	CARNAT	Manon
50119	CHERAITI	Lindsay
50250	CHOUBENTSOV	Andrei
49919	COMTE	Malvina
48509	CRIBIER	Fanny
50254	DARDIER	Fanny
48429	DAST	Gaëtan
48441	DE CABISOLE	Mayeul
49992	DEGOND	Olivia
50144	DESNOS	Alban
50209	DEVERS	Mathilde
48513	DOMAS	Chloé
50203	DOUHERET	Baptiste
48734	EL FARKHAT	Iman
50262	ELFRODI	Guillaume
48587	FONTAINE	Jérémie
48718	FRANTZ	Emilie
48789	GALIBERT	Agnès
48512	GAUTIER	Ludivine
48579	GERVAIS	Fiona
50052	GHEERBRANT	Lorraine
48468	HANANY	Hadjanie
50224	HAQUET	Doriane
48721	JEANS	Isabella
50229	JULIA	Arthur

*
*

48408	JUNIQUE	Camille
48634	LEMERLE	Maxime
50053	LOBGEOIS	Gabriel
48784	MACHKOKOT	Rania
49835	MAHARIBATCHA	Guillaume
50225	MAKAI	Tamas
50277	MANAUD	Julie
48824	MARCHADIER	Juliette
48725	MAURICE	Alexandre
49927	MEUNIER	Louanne
49978	MIMRAN	Lise
48447	MIRA	Charlotte
49872	MIREPOIX	Jean-Luc
50018	MOINIER	Carole
48697	MOURGUES	Bastien
48589	MOUSSAOUI HERAUD	Anna
48475	PAYARD	Pascaline
48613	PERRIGUEY	Marie
50007	PINA	Christine
50269	PLAS	Gauderique
50192	PONTROUÉ	Elise
50054	QUEYRUT	Sarah
48503	REYES	Gaetana
50130	ROUSSEAU	Vincent
50215	ROYAL	Servane
49836	TUAUX	Mallaury
49999	VALETTE	Chloé
48754	VERONIQUE	Solène
49957	VIALA ROUY	Camille
50272	VIEL	Mia

*

*

*

*

*

*

*

*

**CONCOURS INTERNE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET
DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE TERRITORIAL
Spécialité ARCHIVES
Session 2025**

Liste des candidats admis à concourir (par ordre alphabétique)
Liste arrêtée à 35 candidats

N°dossier	Nom	Prénom
48700	BALARD	Gregory
48794	BENURAUD	Annie
48443	BERNOT	Tatiana
49954	BOURDONCLE	Antonin
48430	BOURGEAT	Jean-Marcel
50174	BUSSAT	Laura
50055	CARRÉ	Flora
48421	CATALAN	Lucie
50206	ESMENJAUD	Béatrice
48436	FAYADA LUYSCH	Gwendoline
48800	FERVAL	Virginie
48620	GOUVRY-LAFON	Maud
50196	HERNANDEZ	Adaza
48615	HUGUES	Olivia
49895	JALLON	Charlotte
48606	JARJAYE	Laetitia
49970	JARRIE	Isabelle
48444	JULLIARD ALVES HERMENEGILDO	Céline
50173	KRAUT	Megane
48448	LE GALLOU	Annabelle
48600	MANIQUANT	Tiphaine
48515	MOLINA	Rubén
50015	PEREY	Sylvain
48665	PERROT	Camille
48472	PICHON	Paul
48687	POLZIN	Marina Luisa
48823	PONS	Solène
49832	ROBLIN GUARDA	Diana
50222	SENTAGNE	Pierre
48808	TRUMEL	Cédric
48569	VALENTINI	Christelle
49893	VATZ	Christophe
48713	VIALA ROUY	Camille
48660	VIALATTE	Myriam
50091	VINOURED	Clara

**TROISIÈME CONCOURS D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE TERRITORIAL**

Spécialité ARCHIVES

Session 2025

Liste des candidats admis à concourir (par ordre alphabétique)

Liste arrêtée à 4 candidats

N°dossier	Nom	Prénom
48406	BOLASELL-LLUGANY	Claire-Marie
48488	BOSSUET	Corinne
48773	JUVÉ	Barbara
50253	QUINET	Virginie